

Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression:

10/22/2025

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30

Huile Moteur

Code du produit : 822473

Autres moyens d'identification

Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Valvoline Canada Corp

Adresse : 905 Winston Churchill Blvd

Mississauga ON L5J 4P2

Canada

Téléphone : 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825)

Adresse e-mail : SDS@valvolineglobal.com

Numéro d'appel d'urgence : +1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654)

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## Éléments d'étiquetage SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

#### **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants

Nom Chimique	Nom	NoCAS	Concentration (% w/w)
	commun/Synon		
	yme		
Distillates (petroleum),	Distillats	64742-54-7	
hydrotreated heavy	paraffiniques		
paraffinic	lourds (pétrole),		>= 60 - < 80 *
	hydrotraités;		
	huile de base —		



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 **Huile Moteur** 

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression:

10/22/2025

	non spécifiée		
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-54-7	>= 10 - < 30 *
	Donnée non disponible	Non attribuée	>= 1 - < 5 *

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact.

En cas de contact avec les

yeux

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Avis aux médecins

Aucun symptôme connu ou attendu.

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger

Conditions de stockage

sures

Matières à éviter

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.
: Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	VEMP (brouillards - la poussière	5 mg/m3	CA QC OEL



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression:

10/22/2025

inhalable)		
TWA	1 mg/m3	CA BC OEL
(Brouillard)		
TWA	5 mg/m3	ACGIH
(Fraction	_	
inhalable)		

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du : Vêtement de protection

corps

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 201 - 249 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.867 gcm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température de décomposition

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 71 mm2/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance. Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

Produits de décomposition

dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

# Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Résultat : Légère irritation passagère



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Résultat : Légère irritation passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:** 

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 **Huile Moteur** 

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Donnée non disponible Remarques

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Produit:**

## Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

## Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le

: Non classé sur la base des informations disponibles.

milieu aquatique

# Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

# Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

**TDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

#### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**Produits chimiques PBT** 

**Canadiens** 

Ce produit contient les composants suivants listés dans LIS

qui sont classés comme Persistants, Bioaccumulables et

Toxiques (PBT) dans LCPE:

zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl)

bis(phosphorodithioate)

NPRI Composants : zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl)

bis(phosphorodithioate)

diphenylamine

toluene benzene ethylbenzene chrysene naphthalene benz[a]anthracene

cumene

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

#### Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

#### **Inventaires**

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

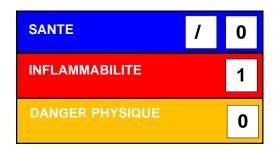
#### Information supplémentaire

#### **NFPA 704:**

# Inflammabilité Santé O Instabilité

Danger particulier

#### HMIS® IV:



Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "\*" représente un danger chroniquetandis que le "/" représente l'absence de danger chronique.

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail,

Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des

contaminants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de



Valvoline™ DAILY PROTECTION SAE 10W-30 Huile Moteur

Version: 1.1 Date de révision: 08/08/2025 Date d'impression: 10/22/2025

l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG -Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/08/2025 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR

Informations internes: R0170829